



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 20613

## Texte de la question

M. Pierre Lasbordes souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le très faible nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques universitaires et scientifiques françaises. En effet, ce nombre est largement plus faible que celui des autres grands pays industrialisés et, même si des efforts importants ont été entrepris comme le souligne le rapport Lachenaud de 1998 pour le Sénat, la France reste globalement défavorisée. Les bibliothèques françaises enregistrent un nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire inférieur à soixante heures, un nombre de semaines de fermeture annuelle entre deux et six semaines et ne sont jamais ouvertes les dimanches. Aussi, l'accès au savoir et aux outils de la recherche, comme devraient le permettre nos bibliothèques, constituerait sans aucun doute un atout majeur dans l'amélioration de la qualité de vie du chercheur et un gage d'attractivité pour les chercheurs étrangers. Il lui demande quelles mesures incitatives le Gouvernement entend proposer pour accroître la disponibilité horaire des bibliothèques universitaires françaises.

## Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, les bibliothèques universitaires s'efforcent d'améliorer les services proposés aux usagers, notamment en matière d'ouverture. L'Etat accompagne les établissements dans cette voie avec des créations d'emplois et des crédits de monitorat dans le cadre des contrats quadriennaux. L'ouverture moyenne - qui était de 40 heures en 1988 - a progressé régulièrement au cours des dernières années : de 50 heures 45 en 1997 à 56 heures en 2002. De nombreux établissements (une vingtaine) ont atteint, et pour certains, dépassé les 60 heures hebdomadaires. Quant à l'amplitude moyenne annuelle, elle a, durant la même période évolué, passant de 2 200 heures à 2 400 heures. Par ailleurs, le développement des ressources en ligne, ainsi que la mise en oeuvre de système d'information au sein des universités, permet désormais aux usagers d'accéder à un nombre croissant de services documentaires (catalogues, revues, bases de données) en dehors des horaires d'ouverture des bibliothèques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20613

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2003, page 4946

**Réponse publiée le :** 11 août 2003, page 6377